

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### Un Groupe de travail propose des changements importants dans la gouvernance des universités québécoises

Montréal, le 18 septembre 2007 – L'objectif d'une saine gouvernance des universités passe notamment par un renforcement du conseil d'administration, où une majorité des membres devraient être indépendants par rapport aux groupes d'intérêts internes. Les conseils doivent jouir d'autonomie de fonctionnement, laquelle va de pair avec l'imputabilité des conseils, une reddition de compte serrée ainsi qu'une transparence en conséquence. Le processus de désignation du premier dirigeant de l'université devrait être simplifié et ne pas décourager les candidatures provenant de l'extérieur de l'université concernée.

Voilà quelques-unes des conclusions d'un Groupe de travail sur la gouvernance des universités rassemblant dix personnalités québécoises (liste en annexe). Présidé par M. Jean-Marie Toulouse, ancien directeur de HEC Montréal, et mis sur pied par l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP), ce Groupe de travail énonce 12 principes qui, tout en respectant le caractère propre de chaque institution, devraient servir de guide pour améliorer les pratiques de gouvernance des établissements universitaires :

- **Formation de conseils composés majoritairement de membres indépendants :** ces membres seraient choisis ou nommés dans un esprit qui assure une diversité des perspectives et une certaine représentativité (principes 5 et 6). Ils devraient recevoir des mandats de trois ans et un maximum de deux renouvellements de façon à assurer à la fois la stabilité et le changement (principe 7). Le conseil devrait assumer six responsabilités bien précises (Principe 4).
- **Mise en place de trois comités du conseil, soit le comité de vérification, le comité de ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique :** les membres de ces comités devraient être des membres indépendants; le conseil devrait adopter une description précise des devoirs et responsabilités de chacun de ces trois comités (principe 8).

- **Diminution du nombre d'instances supérieures et intégration de codes d'éthique à l'intention des administrateurs :** la gouvernance devrait porter une attention particulière à l'unité de direction en simplifiant les instances décisionnelles des établissements et à la mise en place de solides mécanismes de coordination (principe 10). Par ailleurs, les membres du conseil comprennent qu'ils sont tous responsables pour le bien de l'ensemble de l'institution et non défenseurs d'intérêts particuliers (principe 9).
- **Sélection d'un dirigeant supérieur perçu comme légitime et jouissant de la crédibilité nécessaire pour à la fois occuper le poste et relever les défis qui se présentent :** le mécanisme choisi doit permettre une participation de la communauté universitaire, mais en même temps s'assurer que la démarche permette de susciter des candidatures tant internes qu'externes et faire en sorte que ces candidatures soient évaluées avec discrétion, respect et rigueur (principe 11).
- **Reddition de compte complète et transparente :** la reddition doit permettre d'apprécier l'efficacité et l'efficacités de l'institution dans l'utilisation des ressources financières et autres ressources. Des indicateurs de performance précis devraient être conçus pour mesurer la qualité de l'enseignement et la qualité de la recherche, établir des comparaisons avec des institutions comparables, et permettre d'examiner les résultats à la lumière de la mission, des valeurs et de la stratégie de l'institution (principe 12).

«Évidemment, ces recommandations reflètent le principe qu'une institution ne peut revendiquer une plus grande autonomie sans faire la démonstration d'une bonne qualité de gouvernance. Le Groupe de travail propose douze principes précis, mais sensibles dans leur application aux traditions et valeurs propres à chaque institution universitaire» a précisé le président du conseil de l'Institut sur la gouvernance, M. Yvan Allaire.

« Les principes proposés ont l'avantage de reconnaître l'importance d'une mission claire pour les établissements universitaires (principe 1), la diversité des cultures, des valeurs et des traditions de chaque institution (principe 2). Ils réaffirment l'autonomie institutionnelle, la responsabilisation et l'imputabilité des membres des conseils d'administration et de leurs dirigeants (principe 3), » d'ajouter le président du Groupe de Travail, M. Jean-Marie Toulouse.

Les réflexions du Groupe de travail se sont appuyées sur les témoignages de plusieurs personnes qui ont été ou sont membres de conseils d'administration d'établissements universitaires au Québec et les témoignages de personnes qui ont voulu exprimer leur opinion, de même que sur l'expérience personnelle de chacun des membres du groupe, l'examen des cadres juridiques de chaque institution et les études portant sur la gouvernance des institutions universitaires et des institutions publiques.

**L'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP)** est le fruit, en septembre 2005, d'une initiative conjointe des deux établissements universitaires, HEC Montréal et l'Université Concordia (l'École de gestion John-Molson). Sa mission est d'encourager les organisations au Québec et ailleurs au Canada, à adopter les meilleures pratiques de gouvernance. Toutes ses activités se situent dans la perspective de l'exercice de la haute direction : la définition de la mission, l'évaluation de la gestion stratégique et de la performance financière, le choix et la rémunération des dirigeants de même que la gestion des risques. Ses activités sont concentrées principalement dans les quatre domaines suivants : recherche, formation, prise de position et diffusion. L'Institut donne des mandats à des chercheurs universitaires, organise des colloques et séances de formation, participe aux débats sur les questions de gouvernance, renforce les capacités de gouvernance et encourage les partenariats et la diffusion des connaissances.

(30)

**Pour information :** **M. Yvan Allaire**, Président du conseil  
Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques  
(514) 340-6398

**M. Jean-Marie Toulouse**  
Professeur titulaire HEC Montréal  
(514) 340-6655

## **Les membres du Groupe de travail sur la gouvernance des universités**

**Jean-Marie Toulouse**, Professeur titulaire HEC Montréal, Président du groupe de travail sur la gouvernance des universités.

**Yvan Allaire**, Président du conseil de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

**Michel Belley**, Recteur, Université du Québec à Chicoutimi.

**André Caillé**, Administrateur de sociétés et Chancelier de l'Université de Montréal.

**Alban D'Amours**, Président et chef de la direction, Mouvement Desjardins et Président du Conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke.

**Richard Drouin**, Avocat-conseil, McCarthy Tétrault et président du conseil d'administration de l'Université Laval.

**Claude Lajeunesse**, Recteur de l'Université Concordia.

**Bernard Lamarre**, Président du conseil de l'École Polytechnique de Montréal.

**Monique Lefebvre**, Administratrice de sociétés et psychologue-coaching exécutif.

**Heather Munroe-Blum**, Principale et vice-chancelière de l'Université McGill.